
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 19 septembre 2018

Le mercredi 19 septembre 2018, à 18h, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 10 septembre 2018 par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à Régine CATIN,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 16

**Demande de financements Natura 2000 :
Animation du site Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2018-13-B du Bureau en date du 18 avril 2018,

Vu la convention cadre relative au suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites NATURA 2000 : FR2410011 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » conclue pour la période 2016-2019,

Considérant que pour la période du 1er juin 2018 au 31 mai 2019, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine prévoit les coûts estimatifs suivants :

- frais de personnel du Parc (27 577,23 €) : chargé de mission Patrimoine naturel (114,5j), secrétaire (2j), comptable (1,5j), responsable Comptabilité et ressources humaines (5j), chargé de mission Agriculture-Forêt (2j),
- prise en compte des coûts indirects du Parc (4 136,58 €) : sur la base d'un forfait de 15 % des frais directs de personnels,
- prestations intellectuelles (41 238,00 € TTC) : suivis naturalistes et suivis des pratiques agricoles (29 430,00 € TTC) et animation agri-environnementale (11 808,00 € TTC).

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ abrogent la délibération 2018-13-B du Bureau en date du 18 avril 2018,
- ✓ approuvent les montants de l'opération pour la période 2018-2019 tel que mentionnés ci-dessus ;
- ✓ autorisent le Président à signer tous les documents afférents à cette action ;
- ✓ autorisent le Président à demander les subventions réparties à parité soit 50% au titre du FEDER et 50% au titre de la DREAL Centre-Val de Loire sur la base du montant global prévisionnel TTC de l'opération ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

25 SEP. 2018

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 19 septembre 2018

Le mercredi 19 septembre 2018, à 18h, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 10 septembre 2018 par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à Régine CATIN,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 16

Programme d'éducation au Territoire Approbation des montants des subventions

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n° 2014-13-CS du Comité Syndical en date du 13 juin 2014 approuvant la délégation de compétence au Bureau ;

Considérant que sur l'année scolaire 2017-2018 le programme d'éducation a pu bénéficier à 207 classes ont été accompagnées par le Parc, pour un volume de 297,5 journées d'animation, qui ont concerné 4 917 élèves (19 % de secondaires et 81 % de primaires) ;

Considérant qu'il est opportun de fixer le montant des subventions versées notamment aux écoles et aux associations de parents d'élèves au titre du programme d'éducation au territoire à un montant de 115 euros par demi-journée et de 230 euros par jour ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ décident de fixer la subvention accordée par classe à un montant de 115 euros par demi-journée et de 230 euros par journée,
- ✓ disent que le présent montant restera en vigueur d'une année scolaire à l'autre sauf délibération contraire prise ultérieurement par le Bureau,
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **25 SEP. 2018**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 19 septembre 2018

Le mercredi 19 septembre 2018, à 18h, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 10 septembre 2018 par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à Régine CATIN,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 16

**Délégation au Président de l'attribution
de la Marque « Valeurs Parc naturel régional »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n°2017/23/CS du Comité Syndical en date du 9 décembre 2017 relative à la marque « Valeurs Parc naturel régional »,

Considérant qu'il est opportun de déléguer au Président, dans un souci d'efficacité et de rapidité, l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » aux candidats qui auront fait l'objet d'une appréciation favorable ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ délèguent au Président l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » aux candidats qui auront fait l'objet d'une appréciation favorable au regard du cahier des charges préalablement validé en Bureau,
- ✓ autorisent le Président à signer les conventions ainsi que tous documents afférents à l'attribution.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Boray
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

25 SEP. 2018

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 19 septembre 2018

Le mercredi 19 septembre 2018, à 18h, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 10 septembre 2018 par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à Régine CATIN,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 16

**Approbation de l'organisation du jeu - concours dans le cadre
de la promotion de la fête du Parc sur Radio France Bleu**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que le Parc mène une campagne de promotion sur la radio France Bleu Touraine dans le cadre de son événement «Fête du Parc 2018» ;

Considérant que la participation du Parc passe par l'achat d'espace publicitaire sur l'antenne, la présence du logo France Bleu sur la communication de l'événement et la mise à disposition de lots pour une semaine de jeux sur l'antenne ;

Considérant que chaque jour du lundi au jeudi, deux entrées au Parc d'accrobranche « Saint Benoit Aventures » sont mises en jeu (valeur 50 €/jour soit 200 € pour la semaine) ;

Considérant que le Parc d'accrobranche « Saint Benoit Aventures » prend en charge la moitié des entrées, le coût restant de 100 € est à charge du Parc naturel régional ;

Considérant que le vendredi, un lot est mis en jeu pour les gagnants de la semaine soit un repas en tables d'hôtes et une nuitée pour deux personnes aux Délices de la Roche à Louresse-Rochemenier (hébergement marqué Valeurs Parc naturel régional) pour une valeur de 111 €.

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ autorisent la prise en charge par le Parc de la moitié de la valeur des lots correspondant aux entrées au Parc d'accrobranche « Saint Benoit Aventures » soit 100 euros et la prise en charge du lot « repas et nuitée aux Délices de la Roche à Louresse-Rochemenier » d'une valeur de 111 euros ;
- ✓ autorisent le Président à signer tous les documents afférents ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au budget ;
- ✓ approuvent l'individualisation de cette dépense.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

25 SEP. 2018

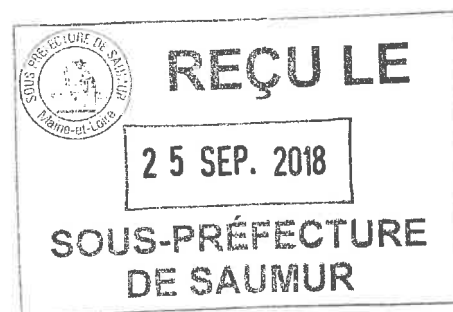
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 19 septembre 2018

Le mercredi 19 septembre 2018, à 18h, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 10 septembre 2018 par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à Régine CATIN,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 16

**Autorisation de contractualiser pour le renouvellement
de la ligne de Trésorerie**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n° 2014/13/CS du Comité Syndical en date du 13 juin 2014 approuvant la délégation de compétence au Bureau ;

Vu la proposition faite par le Crédit Agricole reçue par courrier en date du 21 août 2018 ;

Considérant que pour parer aux éventuelles difficultés de trésorerie, notamment dues à une perception tardive des subventions prévus au Budget, il est opportun d'ouvrir auprès d'une Banque notoirement connue une ligne de trésorerie ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

✓ approuvent le recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- montant : 200 000 €
- durée : 12 mois
- taux variable : Euribor 3 mois moyenné (Index variable) de juillet 2018 (- 0,321 %) + marge de 1,30 % soit un taux d'intérêt plancher de 1,30 %
- prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par le principe de débit d'office
- commission d'engagement : 0,30 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
- frais de dossiers : néant
- déblocage : par le principe du crédit d'office
- calcul des intérêts : sur 365 jours

✓ autorisent le Président à signer tous documents et à prendre toutes décisions nécessaires à l'ouverture de la ligne de trésorerie susvisée et notamment à signer le projet de contrat proposé par le Crédit Agricole

✓ - disent que ces dépenses sont inscrites au Budget du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **25 SEP. 2018**

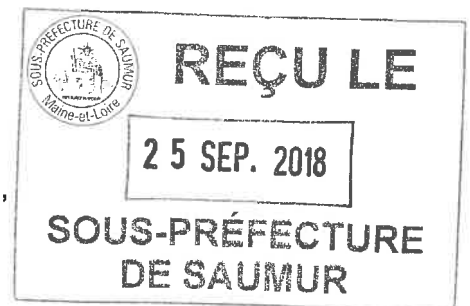
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 19 septembre 2018

Le mercredi 19 septembre 2018, à 18h, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 10 septembre 2018 par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à Régine CATIN,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 16

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
5.3. Désignation de représentants

Désignation d'un élu au Comité de pilotage du PCAET Pays Chinonais

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu le courrier de sollicitation du Pays du Chinonais en date du 23 juillet 2018,

Considérant que le Pays du Chinonais va réaliser un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) dans le cadre d'une commande groupée pour le compte de ses deux communautés de communes ;

Considérant que pour suivre les travaux et s'assurer de la bonne cohérence et complémentarité avec la politique énergie-climat du Parc, il est opportun de désigner un délégué du Parc pour intégrer le comité de pilotage du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ;

Vu la candidature de Monsieur Eric LOIZON,

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ désignent Monsieur Eric LOIZON comme représentant au sein du Comité de Pilotage du PCAET.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **25 SEP. 2018**